



n° AR2021-001

## ARRETÉ

### PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DU TERRAIN DE TENNIS DE PENTREZ

Mme la Maire de la commune de Saint-Nic,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 ;

Considérant le mauvais état du terrain de tennis de Pentrez ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** À compter de ce jour, le terrain de tennis situé à Pentrez est **FERMÉ** jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2 :** Madame la maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le site du terrain de tennis et transmis à Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Crozon.

Le 04 janvier 2021

La Maire,

Annie KERHASCOET

